



COMMISSION FUTSAL

PROCÈS-VERBAL

N°02

Réunion du : mardi 12 octobre 2021

À : Réunion téléphonique

Présidence : Mustapha FACHTALI

Présents : Magid FACHTALI, Mustapha FACHTALI, Olivier HERMINE, Sami OULHACI

Excusé(s) : Pierre-Yves BERNIER (CTD DAP)

Non - Excusé(s) :

INFORMATION

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.



La commission approuve le PV N°2 du 16/09/2021 et passe à l'ordre du jour.

CHAMPIONNAT SENIORS FUTSAL

▪ *Engagement*

Clubs	Engagement Seniors 2021/2022	Engagement Foot club
ASPTT Manosque	2 équipes	NON
EP Manosque	2 équipes	OUI
CASA	0 équipe	NON
Sisteron FC	0 équipe	NON
MVR Futsal	1 équipe	OUI
Oraison Sports	0 équipe	NON
Futsal Dignois	0 équipe	NON
US VIVO 04	1 équipe	NON
Seyne les Alpes	1 équipe	OUI
TOTAL	7 équipes	7 équipes

▪ *Calendrier*

Un calendrier est transmis au secrétariat pour publication et lancement du championnat.

ARBITRAGE

▪ *Frais d'arbitrage*

Pour faire part aux alertes de nombreux arbitres sur le montant des frais de match, ces derniers souhaitent une revalorisation du montant. Un mail a été envoyé à chaque arbitre futsal pour avoir leurs retours, à ce jour nous avons trois arbitres se positionnent pour avoir des frais identiques aux autres années.

Une demande au comité directeur va être envoyée pour la demande d'augmentation des frais.

RECHERCHE DE CRENEAUX

▪ *Pratique associée*

Les besoins pour la pratique associée sont donnés. Au maximum, il sera nécessaire d'avoir 9 gymnases en journée complète simultanément en janvier, si l'offre de pratique se veut optimale (à minima 5 gymnases).

La procédure pour les démarches de réservation de créneaux dans les gymnases est rappelée. Le secrétariat fera le nécessaire auprès des collectivités début juillet.

Les membres de la commission sont néanmoins mobilisés pour avoir un contact direct par leur réseau. Répartition des contacts :



- Mustapha : Volx
- Olivier : Oraison
- PY : Seyne, Laragne

A ce jour aucun retour n'a été transmis pour réaliser des réservations.

ECHÉANCIER DE LA COMMISSION

25 mai 2021

- Mise en place des missions de chacun.
- Objectifs Futsal

17 Juin 2021 au district à 17h30

- Réflexion sur nos offres de pratique futsal.
- Lancement de la recherche de créneaux.

Août - Septembre 2021

- Bilan réservation des créneaux et répartition entre les actions
- Bilan engagement championnat seniors
- Mise en place du PPF
- Tour des clubs – consultation des clubs

Novembre 2021

- Mise en place des pratiques associées

Décembre 2021 ou janvier 2022

- Vérification de l'organisation des pratiques associées
- Bilan de mi-saison du championnats seniors
- Bilan PPF

Avril 2022

-
- Bilan des pratiques associées
- Définitions des nouveaux objectifs

Juin 2022

- Mise en place d'un nouvel échéancier
- Lancement de la recherche de créneaux.
- Consultation des clubs



PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu :

- ➡ Jeudi 28 octobre à 18h en présentiel

